Envoyé en préfecture le 17/12/2025
Reçu en préfecture le 17/12/2025
Publié le
ID : 035-213500408-20251215-102_2025-DE

EXTRAIT DU PROCES VERBAL DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

N°102/2025

Nombre
de Conseillers en exercice 27
de Présents 20
de Votants 26
Pouvoirs : 6

Nota : La Maire certifie que la liste des délibérations a été publiée électroniquement dans un délai d'une semaine suivant la séance et que la convocation du Conseil Municipal avait été faite le 9 décembre 2025.

La Maire,

Isabelle OZOUX

L'an deux mil vingt-cinq, le quinze décembre, le Conseil Municipal de la Commune de BRETEIL, s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, après convocation légale, sous la Présidence de Madame Isabelle OZOUX, Maire.

Etaient présents : Isabelle OZOUX, Yoan AUBERT, Patrick LANGLAIS, Soizic MOUAZAN, Patrick JEHANNIN, Yves DELACROIX, Marie GUEGUEN, Hervé JAFFREDO, Alexis LE PICARD, Alice PRAT, Stéphane PAVIOT, Nadège COULON-TRARI, Annie CHEVALIER, Paul MEURICE, Jean-Louis LOZAC'HMEUR, Claire BEGUIN, Marie-Pierre NOËL, Mélanie LE COUVIOUR, Willy REMANDA, Morgane BESNARD.

Excusés : Chantal MANCHON, Véronique VAN TILBEURGH, Béatrice BRUNET, Bensououd ABOUDOU, Delphine POTTIER, Bénédicte GICQUEL, Alain THEBAULT.

Absent : /

Pouvoirs : Chantal MANCHON à Isabelle OZOUX, Véronique VAN TILBEURGH à Morgane BESNARD, Béatrice BRUNET à Marie GUEGUEN, Bensououd ABOUDOU à Patrick JEHANNIN, Delphine POTTIER à Alice PRAT, Bénédicte GICQUEL à Nadège COULON-TRARI (ne prend pas part au vote), Alain THEBAULT à Yoan AUBERT.

Secrétaire de séance : Morgane BESNARD a été élue pour remplir les fonctions de secrétaire de séance.

Accueil d'un stagiaire dans les services de la mairie en 2026. Convention. Gratification.

Basile GICQUEL, étudiant en master 2 de droit (parcours pratique des activités juridiques), a transmis une demande de stage au sein du service administratif de la mairie.
Le thème principal porterait sur la préparation juridique et administrative de la transition du mandat municipal dans le cadre des élections de mars 2026.
Des missions complémentaires de soutien aux services administratifs pourraient être réalisées.

Le stage se déroulerait du 05/01/2026 au 31/03/2026.
La période étant supérieure à deux mois, une gratification doit être versée d'un montant équivalent à 15% du plafond mensuel de la sécurité sociale 2026.
En outre, il est proposé que le repas du midi au restaurant municipal soit pris en charge par la Commune.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et voté à l'unanimité (Bénédicte GICQUEL via le pouvoir donné à Nadège COULON-TRARI ne prend pas part au vote du fait de son lien de parenté avec Basile GICQUEL), valide l'accueil de ce stagiaire et les conditions associées.

Pour extrait conforme,

La Maire,
Isabelle OZOUX

La secrétaire de séance,
Morgane BESNARD

MAIRIE DE BRETEIL
ILLE-ET-VILAINE